

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3741 - Jeudi 22 Octobre 2020 - Prix : 200 Fc

SOCIÉTÉ

La « Journée île morte à Anjouan » n'a duré que quelques heures



Mutsamudu matin du mercredi 21 octobre



INTERVIEW / ZAROUKI BOUHRANE, MAIRE DE MUTSAMUDU

"Il n'y aura pas de 2021, ça c'est clair"

Pour le maire de la commune de Mutsamudu, Zarouki Bouhrane, une élection en 2021 serait une utopie. Il appelle l'opposition à cesser de mentir à la population, ferme sur cette question, le maire a fait un point sur les défis, les difficultés et son plan d'action à la tête de cette ville qu'il veut en faire « la vitrine des Comores ». Interview.

Question : Quel est votre plan d'action à la tête de la commune de Mutsamudu ?

Zarouki Bouhrane : Je vous remercie de m'avoir invité et de me permettre de relater le programme que j'aurais aimé mettre en place. La première des choses, c'est que pour pouvoir diriger une commune comme Mutsamudu, il faut d'abord mettre de l'ordre dans la mairie elle-même, remettre en question toute l'administration de la mairie, remettre de l'ordre au niveau de l'état civil qui est le cœur de notre institution, le rationaliser et sécuriser les finances. Notre priorité actuelle, c'est la propreté de la ville. Vous savez bien que Mutsamudu était considéré précédemment comme la poubelle des Comores donc là nous avons un défi à relever au niveau de l'assainissement, au niveau de l'organisation même de ramassage des ordures, les points de collecte et les sites de décharge. C'est un défi énorme que nous allons relever mutuellement. A l'arrivée de la période de pluie (Ndlr : Kashikazi en décembre), nous faisons en sorte que les caniveaux soient débouchés de façon à faciliter l'évacuation de l'eau de pluie dans des conditions optimum. Deuxième ville des Comores, nous voulons faire de Mutsamudu une vitrine de l'archipel.

Question : Dans ce que vous appelez assainissement et ges-

tion des ordures, quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Z.B : Déjà, le premier problème c'est que nous n'avons aucun camion ici à la mairie. Donc vous savez que pour ramasser des ordures, il faut un moyen de transport. On n'a rien ! Nous sommes obligés de louer un camion à hauteur de 650.000 francs par mois plus évidemment un chargeur qu'il va falloir payer aussi. Donc, cela fait un budget quand même assez important mais jusqu'à présent nous avons pu relever le défi.

Question : Pour économiser ces sommes colossales, est-ce que l'administration de la mairie à penser à un investissement pour acheter des camions ?

Z.B : Ecoutez, nous avons fait un budget annuel donc les moyens sont très limités pour acheter un camion. Nous comptons énormément sur des dons soit extérieur ou des dons de la diaspora ou peut-être même de l'Etat. Nous sommes là et on attend que le bon Dieu nous vienne en aide.

Question : Vous parlez de budget restreint. Que faites-vous de l'argent des taxes ?

Z.B : Déjà pour l'instant nous n'avons pas mis en place aucune taxe. Il y a des taxes d'ordures et éventuellement des taxes d'habitations, et tout cela on ne les a pas mis en application. Nous comptons sur les petites locations des places au marché et pour répondre à la question, je vous rappelle que nous avons une masse salariale qui s'élève environ à 4 millions et là il va falloir déjà payer le personnel car nous avons hérité beaucoup de mois d'arriérés de salaire et j'ai pris l'engagement de régler tout ça et mettre un peu d'argent de côté pour lancer un programme quelconque.

Question : Avez-vous d'aut-

res défis à relever durant votre mandature ?

Z.B : Mon premier défi, c'est la propreté de la ville. C'est pour moi la première des choses. La deuxième chose, c'est d'instaurer la discipline dans la ville. La population doit savoir que la discipline est un facteur important pour un bon vivre ensemble. Et aujourd'hui, il est déplorable que cela n'existe pas chez nous, chacun fait ce qu'il veut donc il va falloir mettre de l'ordre là-dessus.

Question : Proche du régime, que pensez-vous de ceux qui réclament des élections en 2021 ?

Z.B : Moi je pense qu'il ne faut pas mentir au peuple, c'est la première des choses. Si l'opposition, en tant que telle, voulait suivre cette logique de 2021, il leur aurait fallu boycotter tout ce qui a été mis en place depuis le début, c'est-à-dire le référendum, les élections présidentielles, des gouverneurs, des députés et des maires. Au lieu de cela, il faut rappeler qu'il y a eu une forte participation des partis d'opposition. Je ne vois pas l'intérêt d'organiser des élections en 2021 puisque tout a été fait. Il n'y aura pas de 2021, ça c'est clair.

Question : Vous dites qu'il y a eu élections et pourtant l'opposition continue de dénoncer des irrégularités dans ces processus...

Z.B : Delà, il faut s'adresser à ceux qui remettent en question les élections qui ont eu lieu. Mais moi personnellement je peux dire que le constat est là et je peux dire que tout a été mis en place : la nouvelle constitution, le mandat présidentiel, la forme de la tournante, toutes les élections ont eu lieu et là je pense qu'il va falloir travailler pour rehausse le niveau de vie de notre pays.



Question : Les anjouanais semblent silencieux face à cette situation malgré que le tour devrait en principe leur revenir en 2021...

Z.B : Effectivement qu'il y a des tractations mais est-ce que ces mouvements pourront mettre en place un changement ? Là-dessus je ne crois pas. Le système qui est mis en place actuellement, je crois qu'il va dans le bon sens. Donc aucune raison de semer la zizanie.

Question : Dans la lutte contre le chômage et la création d'emploi, le gouvernement n'a-t-il pas échoué ?

Z.B : Je pense qu'il faut faire un constat sur ce qui existe puis crée des moyens pour pouvoir embaucher parce qu'on ne peut pas embaucher pour le plaisir

d'embaucher mais il faut le faire pour que le pays puisse se développer dans les différents secteurs. L'exemple avec la commune, j'ai créé de l'emploi en créant la police municipale qui n'a jamais existé.

Question : Et dans le privé et l'accompagnement de l'entrepreneuriat ?

Z.B : Le secteur privé fonctionne et je sais qu'il y a quelques sociétés d'Etat et quelques sociétés privées qui fonctionnent et qui embauchent mais je pense que l'Etat doit les accompagner et leur donner les moyens pour pouvoir embaucher de manière à ce que les entreprises puissent travailler dans des bonnes conditions

Propos recueillis par A.O Yazid

Rectificatif

Journaliste refoulée de la cours suprême pour tenue indécente, il n'y a pas eu des excuses

Contrairement à ce qui a été écrit dans notre article publié lundi dernier (lire La Gazette n°3738 du 19 octobre), la Cour suprême n'a pas présenté des excuses à la Rédaction du journal Alwatwan, suite au refoulement de la journaliste Hissane Mhoma, pour tenue vestimentaire jugée « indécente » par l'institution.

Un membre de la haute juridiction du pays estime que l'agent de sécurité qui a prié à la journaliste d'aller changer sa tenue, a agi « en conformité avec les règles de police d'audience » et qu'il n'a donc commis aucune faute. « On ne peut pas accéder dans la salle d'audience en portant un habit indécent, qu'on soit homme ou femme », ajoute notre interlocuteur.

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Yousouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

**COMMUNIQUE**

La SONELEC informe que suite aux interventions de ses équipes techniques, depuis 24 h déjà, une amélioration progressive est observée dans presque toutes les régions de l'Île comme prévu.

La SONELEC rassure à ses clients, de ne ménager aucun effort pour le rétablissement effectif de sa production et pour revenir dans son programme de distribution antérieur.

SOCIÉTÉ

Le mot d'ordre « Journée île morte à Anjouan » n'a duré que quelques heures

Annoncée depuis plusieurs jours, l'opération Anjouan « île morte » d'hier mercredi 21 octobre 2020 a eu lieu. Avant l'ouverture des bureaux, le message est passé et a fait désertier toutes les écoles publiques et privées de la capitale. Mais le retour à la normale n'a pas tardé.

Sur les lieux, aux alentours de l'hôtel de ville de la capitale aux premières heures, la circulation n'avait pas ses allures habituelles. Mais au fil des heures, la

circulation routière a relativement repris dans la ville de Said Kaambi, Mutsamudu. Ce retour à mortalité dès la mi-journée a été relayé dans les réseaux sociaux puis, par le bouche à oreille. « On ne sait pas d'où vient cette initiative, mais nous travaillons et rien n'est communiqué officiellement », tacle Mohamed Prof, un conseiller à la Mairie de Mutsamudu. Pour le préfet, Ali Boura, ce sont des rebelles malintentionnés de la diaspora qui ont éparpillé rumeur comme une trainée de poudre. « Ces rebelles inconnus

pensent qu'ils vont gagner, jamais. Nous sommes dans un état de droit et la démocratie règne », dit-il, avant d'ajouter que « il n'y a rien d'anormal, et on va au travail ».

De leur côté, les citoyens ont des avis partagés. Certains témoignent même qu'ils n'ont pas ouvert leurs lieux de travail puisque ils ne connaissent pas la finalité du mot d'ordre. En simple rappel, le message est passé dans les milieux scolaires, donc aucun parent n'a osé envoyer son enfant à l'école.

Force est de constater que si les

toutes premières heures de la matinée de mercredi on a pu observer des images d'une ville fantôme, les activités économiques reprennent timidement et les habitants commencent à vaquer à leurs occupations quotidiennes. Chauffeurs de bus et taxis, pharmacies, stations service, aéroport, port, banques et boutiques ont progressivement ouvert et travaillé jusqu'en fin de journée.

D'où vient le mot d'ordre ? L'ancien procureur Général, Soilih Mahamoud alias Sako sourit en

répondant que « journée île morte avec les banques ouvertes en temps réel, c'est de l'ironie. Tout va bien et je fais toutes mes activités depuis ce matin ». A noter que le retard constaté en début de matinée n'aura pas duré longtemps. Enfin de compte, personne ne sait d'où vient le mot d'ordre, puisqu'aucune organisation politique ou syndicale n'a publiquement revendiqué la paternité de cette action de désobéissance civile.

Nabil Jaffar

CONSEIL DES MINISTRES

"Les Comores font partie des pays ayant relevé les défis de cette période de Covid-19"

Le budget 2021 a été au menu du conseil des ministres d'hier mercredi. Le porte-parole du gouvernement, Houmed Msaidie a annoncé que toutes les propositions ont été faites mais tout sera ficelé samedi avant d'être soumis à l'assemblée nationale pour adoption.

Devant la presse hier mercredi 20 octobre, le porte-parole du gouvernement Houmed Msaidie a annoncé que le conseil des ministres s'est focalisé sur le budget de 2021. Chaque ministre a fait sa proposition mais les discussions vont être encore mises sur table samedi 24 octobre prochain avant que le projet de loi de finances soit soumis à l'assemblée nationale. « Comme vous le



savez, ce budget trace les perspectives de l'Etat pour l'année prochaine. Tout compte fait, une conférence de

presse sera organisée avec le ministre des finances une fois que les propositions seront ficelées », souligne-

t-il.

Le coordinateur de la gestion du Covid-19 a reconnu que la pandémie a impacté considérablement l'économie comorienne. De ce fait, le gouvernement fait tout son possible pour être au rendez-vous pour le versement des salaires des fonctionnaires. « Il est vrai que l'économie est au plus bas, nous faisons les efforts nécessaires pour le salaire des fonctionnaires. Nous attendons encore l'aide de nos partenaires » déclare-t-il, avant d'ajouter que « les Comores font partie des pays ayant relevé les défis dans cette période de la Covid-19 ».

Le porte parole du gouvernement est revenu sur la question des rassemblements en cette période de célébration du « maoulid » (naissance du prophète Mohammad) où les

comoriens aime bien faire des cérémonies religieuses. Le constat a été fait dans plusieurs localités où les gens oublient qu'on est dans une période de covid-19 et ont tendance à dépasser les 50 personnes, sans masques et sans distanciations physiques dans les mariages qui prend le large ces derniers temps. « Si seulement les gens pouvaient bien respecter les consignes édictées par le ministre de la santé à savoir le port du masque, nous aurons moins de problème », précise-t-il. Pour rappel, une amende qui dépasse les 300.000 de nos francs a été fixée contre les contrevenants pour cérémonies de plus de 50 personnes.

Andjouza Abouheir

DIPLOMATIE

Dhoulkamal privilégie le secteur privé dans sa politique étrangère

Le ministre des affaires étrangères, Dhoiher Dhoulkamal a reçu mardi 20 octobre le secteur privé et le secteur informel. Pour le nouveau chef de la diplomatie comorienne, le secteur privé va occuper une grande place dans sa politique étrangère.

Une réunion d'échange entre le ministre des affaires étrangères, le secteur privé et le secteur informel a eu lieu mardi dernier. Faire du secteur privé un levier incontournable pour la création d'emplois et un moyen de promouvoir le pays à l'intérieur comme à l'extérieur est la nouvelle vision de Dhoiher Dhoulkamal. Cette initiative saluée par les jeunes entrepreneurs et opérateurs privés va permettre de trouver une solution structurelle aux problèmes entra-

vant le développement du secteur privé, un socle de l'économie et de la cohésion sociale. « Les opérateurs économiques sont les grands ambassadeurs de notre pays. Ils ont le pouvoir du fait qu'ils sont capables de dicter le mode de vie à la

population dans la nourriture, le mode vestimentaire etc. C'est eux qui font les grandes commandes en matières d'importation », avoue le ministre.

Pour Ben Attoumane Abdourahamane, gérant de Al-

Hayat-Car cette initiative est salubre. Il reste convaincu que la création d'emplois est possible effectivement si le secteur privé est solide. Quant à Shaïam Itbar Ahamad, coordinatrice du réseau des femmes entrepreneurs, elle a sollicité l'ap-

pui du gouvernement dans le domaine de l'entrepreneuriat. « Les jeunes ont du mal à se lancer dans la création de leur entreprise. Ils rencontrent beaucoup de difficultés avant même qu'ils lancent leurs projets. Le gouvernement doit assister les jeunes au début de leurs aventures afin de les faciliter et les encourager », souhaite-t-elle.

Le ministre a fait appel aux jeunes impliqués de ne pas hésiter à se rapprocher des législateurs en leur proposant des projets de loi, car la culture de lobbying fait aussi partie des mécanismes menant au changement. Il a également rassuré qu'ils vont se réunir et un spécialiste du secteur privé sera désigné au sein du ministère pour faciliter le dialogue et le travail.



Rencontre entre le ministre des affaires étrangères et du secteur privé.

Nassuf Ben Amad



UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



ETUDE DE MAITRE ABDOU ELHAMID

Huissier de Justice à Moroni

00269 335 83 74

e-mail : etude_elhamid@yahoo.com



Rep : HJM/2020/084

SIGNIFICATION COMMANDEMENT
AUX FINS DE SAISIE-IMMOBILIERE

L'an Deux Mill Vingt
Et le *Vendredi vingt-six juin*
A *10* heures *48* minutes

A LA REQUETE DE :

La Banque pour l'Industrie et du Commerce (BIC) SA, au Capital de 300.000.000FC dont le siège social se trouve à Moroni, place de France, représentée par son Directeur Général, monsieur Antoine GANGA, Agissant en qualité d'une créancière poursuivante ;

Ayant pour Conseil, Maître MZE Azad, Avocat à la Cour

Lequel fait élection de domicile en son siège et ayant besoin uniquement en mon étude aux fins du présent exploit ;

J'ai, Maître ABDOU ELHAMID, Huissier de Justice à Moroni et y demeurant à l'immeuble RIDJALI Moroni Dar Saanda, TEL 335.83.74, soussigné :

SIGNIFIE ET EN TETE DE LA PRESENTE LAISSE A :

1- Parquet près le Tribunal de Moroni et parlant à Monsieur le Procureur de la République de Moroni, MOHAMED ABDOU ;

le 26-06-2020

2- Madame ABDOU MARIAME, née le 04 janvier 1971 à Mnoungou Hamahamet et résident au 53 Rue de Meaux 93410 VALJOURS, France, téléphone 00336 13341721, E-mail : mariame.oumouri@hotmail.com, de nationalité comorienne et titulaire du passeport N° 8BC173676 NIN : 8207421 du 29/04/2013 ;

Où étant et parlant en la personne de : *Service DHL, suivant le bordereau d'envoi N° 13 58 79 9702 du 26/06/2020*

Etude de Maître
ABDOU ELHAMID
Huissier de Justice
à Moroni
Tel: 00269 335 83 74
am

1- Principal.....	9.530.474fc
2- Droit de recouvrement (10%).....	953.047,4fc
3- Requête aux fins d'une formule exécutoire.....	38.000fc
4- Frais et timbres de l'ordonnance.....	6.800fc
5- Coût du présent acte.....	52.000fc

Total, Sauf erreur ou omission.....10.580.321,4fc

(Dix millions cinq cent quatre-vingt mille trois cent-vingt-un et cinq centimes de francs comoriens).

Sans préjudice de tous autres dus, intérêts et frais, le tout en dernier ou quittance valable

Faute de quoi, et sous réserve du délai fixé ci-dessus, il y sera contraint par toutes les voies de droit à toute procédure subséquente, notamment le présent COMMANDEMENT pourra être publié au Service de la Conservation de la Propriété Foncière et des Affaires Domaniales de Moroni, pour valoir saisie réelle à partir de la publication et que cette saisie portera sur le bien suivant :

DESIGNATION DE LA PROPRIETE

L'immeuble qui fait l'objet dudit commandement est une hypothèque de la propriété dite « MDJOHARAKA » sise à Ouraleni Mnougou Hamahamet, ayant une contenance légalement déclarée de : Onze Ares Vingt Huit Centiares (11A28 CA), en vertu d'un Certificat d'immatriculation et de situation juridique N°16-729/DOM, établi le 02/11/2016.

Cette propriété a été demandée en immatriculation par Madame Abdou Mariame représentée par son frère Monsieur Abdoussalami Abdou Mrendaada demeurant et domiciliée en France, en qualité de propriétaire en vertu d'un acte de donation N°16-098/SCPHA-ADS en date du 31/10/16, enregistré le 02/11/2016 sous F°882 N°1085/AC et d'une réquisition d'immatriculation N°5256-DLA, déposée à la conservation foncière de Moroni le 02/11/16 dépôt vol 24 N°276 .

Pour assurer et garantir le remboursement de la créance de la société KANABAYA SARRI, madame ABDOU Mariame, s'est portée caution solidaire et affecte cette hypothèque au 1^{er} rang, ainsi que l'atteste le certificat d'immatriculation et de situation juridique N° 17-500/DOM du 19 juillet 2017.

Lui déclarant en outre, que le bien ci-dessus désigné sera poursuivi aux fins de vente aux enchères devant Maître ABOUBACAR Nadia, Notaire à Moroni et y demeurant au quartier Mtsangani, sous les diligences de Maître MZE Azad, Avocat poursuivant.

SOUS TOUTES RESERVE :

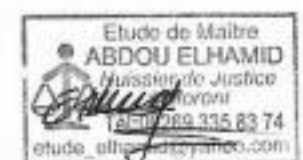
A ce qu'il n'en ignore.

Et, je leur ai, où étant et parlant comme dessus remis et laissé copie de l'ordonnance autorisant l'apposition de la formule exécutoire, copie de l'affectation hypothécaire jointe de la grosse, du pouvoir spécial, ainsi que le présent exploit dont le cout est de cinquante-deux mille francs comorien.

Bordereau des pièces

- 1- Ordonnance autorisant l'apposition d'une formule exécutoire N° 03/20 du 15/06/20
- 2- Acte de caution strictement hypothécaire du 03 juillet 2017, jointe de la grosse du 16 juin 2020
- 3- Pouvoir spécial du 22 juin 2020

Et à même requête, et élection de domicile que dessus, moi Huissier soussigné, porteur des pièces, fait commandement de payer à Monsieur Abdoussalami Abdou Mrendaada, caution solidaire de monsieur KANABAYA SOCIETE.SARL, suscitée que soit immédiatement sinon DANS UN DELAI DE HUIT JOURS (8 jours), en vertu de ladite grosse, et en application des articles 254 et suivants de l'Acte Uniforme portant Organisation des procédures simplifiées des voies de recouvrement de l'OHADA, du commandement du présent acte, de payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de justice pour elle les sommes ci-dessous indiquées :



CONFÉRENCE DÉBAT SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

"Création de 5600 emplois d'ici 2024, oui c'est faisable"

Le ministère de l'agriculture a organisé le 20 octobre dernier une réunion d'échange entre les institutions d'accompagnement technique et financier, telles que la Maison de l'Emploi, l'ANPI, le projet AMIE, la Meck Moroni, les jeunes entrepreneurs et porteurs de projets. L'objectif était de discuter ensemble sur les moyens d'accompagner les petites et moyennes entreprises et sur la création de projets en faveur du développement du pays à travers trois secteurs dont la pêche, l'agriculture et le tourisme.

Création d'emplois ! Ces mots reviennent tel un leitmotiv depuis le début de mandat du président Azali Assoumani. Et aujourd'hui, ils sont nombreux à exprimer leur scepticisme à l'idée que l'Etat puisse créer 5600 emplois d'ici 2024. Dans une conférence débat qui réunissait différentes couches ainsi que institu-

tions d'accompagnement technique et financier comme la Maison de l'Emploi, l'ANPI, le projet AMIE, la Meck Moroni, le secrétaire général du ministère de l'emploi a montré que ce ne sont pas des emplois que le gouvernement va octroyer à tous les comoriens en 4 ans mais des stratégies (projets) que le gouvernement a déjà mis en place pour faciliter les femmes et les jeunes à créer des entreprises privées. « Peut-être qu'à travers ces échanges, la population comprendra qu'il ne s'agit pas de chimère », dit-il.

Sur ce plan, Arfachad Bacar, agent de la Maison de l'Emploi (MDE) chargé de l'insertion des jeunes dans le monde du travail a montré à son tour aux participants que la MDE a le devoir d'accueillir les jeunes, de les orienter sur la manière de bâtir un projet. On les accompagne dès le démarrage jusqu'à la réalisation de leurs desseins. Ce technicien, facilitateur d'emploi a également encouragé les jeunes à



se rapprocher de la MDE pour appréhender les paramètres nécessaires en ce qui concerne la création des projets.

Pour appuyer la possibilité de 5600 emplois d'ici 2024, Ahmed Athoumani de l'ANPI dont la profession est de faciliter la création d'entreprises annonce que l'ANPI a lancé depuis un moment un projet dont l'objectif est de faciliter la femme comorienne à créer son

entreprise. « Ce projet est dédié aux femmes des trois îles dont 50% à Ngazidja. Et depuis 4 mois, on a seulement enregistré 9% sur l'ensemble du territoire. Tout cela pour vous montrer que les perspectives sont là », regrette-t-il. Sur ce point, Zaharani Moindjié du projet AMIE a assuré aux participants que le projet AMIE finance les projets des jeunes de 18 à 45 ans et les femmes et qu'ils sont prêts à les accueillir. «

Notre mission est d'accompagner les petites entreprises. Notre financement va de 25 000 FC jusqu'à 5 millions FC. Jusqu'alors, on a pu accompagner 15100 projets », avance-t-il avant d'informer qu'il lutte également contre la famine. La Meck Moroni s'est dite également prête à accompagner les projets financièrement après avoir déjà favorisé la création de 471 entreprises à travers le projet YES.COME

Il a été retenu au cours de cette conférence que la création d'emplois ne dépend pas du gouvernement mais de toute la population et que le devoir du gouvernement réside sur la mise en œuvre des projets telles que Facilité emploi, projets de développements des chaînes de valeurs et de compétitivité et le développement des micros, petites et moyennes entreprises et de travailler de concert avec les institutions bancaires et techniques.

Kamal Gamal

FÉDÉRATION COMORIENNE DE JUDO, AG ÉLECTIVE :

Le président sortant, José Chakrina, réélu pour un 3e mandat

Les assemblées générales électorales des fédérations sportives nationales opérationnelles en fin de mandat se succèdent. Après la présentation des bilans, la Fédération comorienne de Judo a mis en place le week-end son bureau exécutif. L'homme fort de la discipline, José Chakrina Nourdine Abodo a été reconduit à la présidence pour un 3e mandat par les 13 clubs assidus.

Conformément aux textes en vigueur du Comité Olympique et sportif des îles Comores qui régissent les fédérations, la Fédération comorienne de Judo a tenu une assemblée générale électorale le dimanche 18 octobre 2020 au complexe omnisports de Maluzini. Les cinq rapports d'activité et financier présentés par la ligue de Ngazidja, le président de la fédération et de son secrétaire général, le directeur technique national et le patron de la commission des arbitres ont bénéficié de l'approbation de l'assistance, même les détracteurs ont partagé l'adoption par acclamation. Avant les scrutins, un judoka, qui se déclare représentant des sou-

danais a soulevé une critique jugée constructive : « Je représente les Judoka de notre île. Nous regrettons de constater avec amertume qu'à Ndzuani le Judo est marginalisé. La fédération distribue en masse et de temps à autre, des kimonos et des tatamis, exclusivement aux Clubs de Ngazidja. Comment voulez-vous que le Judo connaisse un épanouissement sans votre bienveillance ? ».

Après un débat relativement houleux, l'assistance a procédé aux élections. Sans la moindre surprise, le président sortant José Chakrina et le secrétaire général démissionnaire, Naïmou Djabir, sont reconduits dans la liesse populaire à leur poste pour un nouveau mandat de 4 ans. « La réussite est au bout de l'effort, bien entendu des efforts conjugués. Les difficultés vécues sont diverses. Au niveau international, nous n'avons pas les moyens de nous acquitter de notre cotisation annuelle. La Fédération internationale de Judo s'est montrée disponible pour construire aux Comores un Dojo moderne. Mais, sans une attribution officielle d'un espace, l'architecte international chargé du chantier ne mettra pas les pieds aux Comores. C'est

dommage ! ».

En novembre prochain, la Fédération comorienne de judo doit prendre part à une demi-douzaine de compétitions internationales. Sans un budget stable et/ou une vive bienveillance financière d'un sponsor, comment assurer une présence effective, entre autres à Dakar, au Maroc ? « La réélection avec grande ferveur de José n'est pas le fait du hasard. C'est l'expression de reconnaissance des clubs. Ce président s'est beaucoup investi. Certes, il y a beaucoup à faire ! Nous avons confiance en lui pour l'avenir,

notamment la mise en place des ligues insulaires (Moili et Ndzuani), la multiplication des confrontations inter club et la participation de nos athlètes aux diverses

compétitions en projet », rapporte Abdou Mbae, émissaire d'Enfants des Comores Judo club de Vouvouni.

Bm Gondet

Le bureau élu

- Président : José Chakrina Nourdine Abodo
- Vice-président : Fouad Mohamed
- Secrétaire général : Naïmou Djabir
- S/g Adjointe : Zalhata Youssouf
- Trésorier : Youssouf Mihidjahi

Observation. Conformément aux textes qui régissent la Fédération Comorienne de Judo, et qui sont toujours en vigueur, les présidents des ligues insulaires (Moili, Ndzuani et Ngazidja) sont d'office vice-présidents de la fédération.



Avis de Recrutement d'un Mécanicien polyvalent pour l'entretien et la maintenance de groupes électrogènes et des véhicules de Corps de la Paix.

Poste proposé: Mécanicien des véhicules et des groupes électrogènes.

Le Corps de la Paix du Gouvernement Américain aux Comores, dans le cadre de ses missions en Union des Comores recherche un mécanicien polyvalent pour assurer le service de maintenance et d'entretien de ses véhicules et de ses groupes électrogènes. Les personnes intéressées par cette offre peuvent obtenir les termes de références complets en les demandant par email à l'adresse ici indiquée : (azaki@peace-corps.gov).

Les demandes d'information ou toute autre questions liées à cette offre, merci de vous renseigner en envoyant un email à l'adresse mentionnée ci-haut ou appeler au 360 01 03.





Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme Chargé des Affaires Foncières et des Transports terrestre

PROJET DE RELEVEMENT POST-KENNETH ET DE RESILIENCE

PRPKR (P171361)
Crédit No.6529-KM
Don No. D549-KM



COORDINATION NATIONALE DU PROJET

Réf : Numéro de référence : 2020-003-UGP-PRPKR-AT-AMI

Recrutement d'un Consultant pour mener une enquête complémentaire de ciblage des ménages affectés par le Cyclone Kenneth

Le Gouvernement de l'Union des Comores, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de relèvement Post-Kenneth et de résilience (PRPKR), a reçu un financement sous forme de don et de prêt de la Banque Mondiale de quarante -cinq millions de dollars américains (45 Millions USD). Il compte utiliser une partie de ces fonds, à travers l'Unité de Gestion de Projet, logée au sein du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres, en tant qu'agence d'exécution mandatée par le Gouvernement, pour effectuer des paiements au titre de Services de Consultants

1. Objectifs de la mission :

Les services de Consultants (« les Services ») consistent à la mise à jour la base de données existante en réalisant une enquête auprès de 2582 ménages sinistrés par le cyclone Kenneth et situés en zone de priorité afin d'actualiser et de compléter les informations collectées lors de l'évaluation approfondie pour un meilleur ciblage des ménages bénéficiaires du projet.

2. Renseignements à fournir

L'UGP invite les cabinets de consultants (« Consultants ») également constitués et éligibles à manifester leur intérêt à fournir leur prestation pour la mission décrite ci-dessus. Ce dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre une lettre de manifestation d'intérêt et les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (Brochures, liste et informations sur les contrats similaires, attestations de bonne fin des contrats similaires, CV du personnel, carte statistique, carte fiscale, etc.).

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences

respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant mais doivent

indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et / ou d'une sous-traitance.

Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires sont conjointement et solidairement

responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont sélectionnés.

3. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des consultants sont les suivantes :

a) Une expérience d'au moins 5 ans dans la conception des outils de collecte de données et la conduite d'enquête

b) Une expérience d'au moins 5 ans dans le traitement et l'analyse de données socio-économiques

c) Une expérience avérée en matière d'enquêtes auprès des ménages et auprès des communautés aux Comores

L'évaluation des candidatures se fera dans un délai ne dépassant pas trois semaines après la date limite de dépôt des dossiers de candidature. Une fois arrêté le choix des Cabinets d'étude retenus sur la liste restreinte, l'UGP informera aussitôt tous les cabinets postulants des résultats et des prochaines étapes prévisionnelles de l'exécution du projet.

Toutefois, l'UGP tient à souligner que le dépôt d'un dossier de candidature n'ouvre aucun droit à être inclus dans la liste restreinte. L'UGP se réserve également le droit d'annuler la procédure de constitution de liste restreinte et de rejeter tous les dossiers de candidature à tout moment, sans pour autant encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis des cabinets postulants.

Durant l'évaluation des dossiers, l'UGP se réserve le droit de demander aux cabinets postulants des éclaircissements et des informations complémentaires sur les renseignements fournis dans les dossiers de candidature.

4. Méthode de sélection du Consultant

Le Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection fondée sur la qualité-coût (SFQC) en accord avec les procédures de la Banque Mondiale définies dans le Règlement de Passation des Marchés par les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI), édition de juillet 2016.

5. Informations additionnelles

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous, et aux jours et heures suivantes : **du lundi au vendredi de 8h-16h00.**

Soumission des dossiers de manifestation d'intérêt

Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en langue française seront adressés à **Monsieur le Coordonnateur** du Projet PRPKR et devront, sans exception, être remis à l'Unité de Gestion du Projet avant 14 heures 00 locale à **la date du 05 novembre 2020** par voie d'une des deux options indiquées ci-dessous :

- Par porteur ou dépôt personnel au bureau de l'UGP sis à l'adresse ci-dessous indiquée, à l'Unité de Gestion du Projet sis au 2ème étage du Bâtiment abritant la Direction Générale de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire sur la route de la Corniche à, BP 12 Moroni – Union des Comores.

- Par courriel en format pdf à l'adresse suivante : cor.ugp.prpkr@gmail.com avec copie aux adresses e-mails : rpm.ugp.prpkr@gmail.com et rpse.ugp.prpkr@gmail.com.